

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 01

BUDGET GENERAL
SUBVENTIONS
COMMUNALES 2008

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération et par 24 voix "pour" et 3 refus de vote (M. VIDAL, Mmes SERYLO et BOUDIN), le Conseil Municipal décide de fixer la liste des subventions 2008 ainsi qu'il suit :

Associations bénéficiaires	Vote pour 2008
C/657362 – SUBVENTION AU C.C.A.S.	316.680
C.C.A.S. Marguerittes	316.680
C/6574 – SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE	301.140
Associations culturelles	50.617
Animation, Lettres et Contes	400
Association Familles Rurales de Marguerittes	610
Ecole musicale marguerittoise	23.000
Club Histoire et Archéologie de Marguerittes	305
La Traverse des Trois Margots	460
Les Amis de l'Olivier	460
Office Municipal de la Culture	25.000
Orchestre de chambre	230
J'écris ma vie	152
Associations sportives	45.660
Club taurin "La Bouvina"	18.900
E.S.M. football	7.630
E.S.M. football – subvention exceptionnelle	1.500
Garrigue, Balade et Randonnée	460

Associations sportives	
Gymnastique Rythmique Marguerittoise	460
Gymnastique volontaire "Claire Cour"	700
Judo Club Marguerittois	1.800
Karaté Club Marguerittes	460
La Souleiado de Margarido	1.550
Marguerittes G.R.S.	1.400
Marguerittes G.R.S. – subvention exceptionnelle	1.000
Marguerittes Rugby Club	4.500
Tennis Club Marguerittois	2.500
Vélo club Marguerittois	460
Kick-Boxing Club Marguerittois	650
La Boule Marguerittoise	230
Les Archers de Marguerittes	500
Aïkido Marguerittes	460
Aïkido Marguerittes – subvention exceptionnelle	500

Associations scolaires		6.102
Coopérative scolaire maternelle De Marcieu		900
Coopérative scolaire maternelle Peyrouse		1.000
Coopérative scolaire élémentaire Peyrouse		2.350
O.C.C.E. coopérative scolaire maternelle Genestet		1.000
O.C.C.E. coopérative scolaire maternelle Taillefer		400
Association des parents d'élèves élémentaire F.C.P.E.		152
F.C.P.E. collège Lou Castellas		300

Associations diverses		4.132
F.N.A.C.A.		170
U.N.C./U.N.C.A.F.N.		170
C.A.D.I.R. (concours résistance déportation)		230
La Diane Marguerittoise		534
La Prévention routière – comité 30		305
1798 ^{ème} section des médaillés militaires		170
subventions pour les façades		2.353
Union Départementale des Allocations Familiales		200

Associations sociales		8.698
Association des aînés "Li Couté Nègré"		1.068
Amicales Rencontres		980
A.R.A.M.		150
Epice-Riz – Jardin – Solidarité (financement 20 % d'un poste)		6.500

ESCAL		185.931
Soutien aux loisirs des 6/18 ans		120.000
Fonctionnement		39.505
Centre de loisirs sans hébergement		17.159
Subvention "emploi jeune"		5.148
Point Ressource Emploi		2.574
Chantier "Eté"		1.545

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 02

BUDGET GENERAL

**DEPENSES DE LA
SECTION DE
FONCTIONNEMENT 2008**

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération et par 19 voix "pour", 5 voix "contre" (Mme GUTHERZ [pouvoir à M. GRENIER], MM GRENIER, MOLINA, ALOÏSI, et Mme DHARREVILLE) et 3 refus de vote (M. VIDAL, Mmes SERYLO et BOUDIN), les dépenses de la section de fonctionnement du budget général 2008 sont approuvées à la majorité par chapitre, pour un montant de 7.651.800 €.

chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	1.620.000
012	charges de personnel	3.550.000
65	autres charges de gestion courante	1.151.993
66	charges financières	206.000
67	charges exceptionnelles	39.500
042	dotations aux amortissements	95.000
022	dépenses imprévues	39.307
023	virement à la section investissement	950.000
total général		7.651.800

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 03

BUDGET GENERAL

**RECETTES DE LA
SECTION DE
FONCTIONNEMENT 2008**

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération et par 19 voix "pour", 5 voix "contre" (Mme GUTHERZ [pouvoir à M. GRENIER], MM GRENIER, MOLINA, ALOÏSI, et Mme DHARREVILLE) et 3 refus de vote (M. VIDAL, Mmes SERYLO et BOUDIN), les recettes de la section de fonctionnement du budget général 2008 sont approuvées à la majorité par chapitre, pour un montant de 7.651.800 €.

chapitre	libellé	montant
013	atténuation de charges	40.000
70	vente de produits, prest. de service	275.00
73	impôts et taxes	4.483.800
74	dotations, subv., participations	2.678.000
75	autres produits de gest. courante	105.000
77	produits exceptionnels	70.000
002	résultat de fonctionnement reporté	0
total général		7.651.800

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 04

BUDGET GENERAL

DEPENSES DE LA
SECTION
D'INVESTISSEMENT
2008

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération et par 19 voix "pour", 5 voix "contre" (Mme GUTHERZ [pouvoir à M. GRENIER], MM GRENIER, MOLINA, ALOÏSI, et Mme DHARREVILLE) et 3 refus de vote (M. VIDAL, Mmes SERYLO et BOUDIN), les dépenses de la section d'investissement du budget général 2008 sont approuvées à la majorité par chapitre, pour un montant de 4.996.300€.

chapitre	libellé	montant
020	dépenses imprévues	115.000
041	opération d'ordre	1.000.000
16	dette	473.000
20/21/23	études / honor. / acquisitions / travaux	3.408.300
total général		4.996.300

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 05

BUDGET GENERAL

RECETTES DE LA
SECTION
D'INVESTISSEMENT
2008

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération et par 19 voix "pour", 5 voix "contre" (Mme GUTHERZ [pouvoir à M. GRENIER], MM GRENIER, MOLINA, ALOÏSI, et Mme DHARREVILLE) et 3 refus de vote (M. VIDAL, Mmes SERYLO et BOUDIN), les recettes de la section d'investissement du budget général 2008 sont approuvées à la majorité par chapitre, pour un montant de 4.996.300€.

chapitre	libellé	montant
040	opération d'ordre entre section	1.045.000
041	opération d'ordre	1.000.000
10	dotations, fonds div.	360.000
13	subventions	359.000
16	emprunts à contracter	2.232.300
total général		4.996.300

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 06

BUDGET PRIMITIF
ANNEXE 2008 DE LA
M.G.T.O.

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La M.G.T.O. établit son budget annexe depuis 2005 ; le projet est dans la même continuité que celui de 2007.

A noter : une opération de virement de crédits entre les budgets Ville et M.G.T.O. :

- le budget Ville reverse à la M.G.T.O. la contrepartie des subventions versées par le CNASEA dans le cadre des contrats aidés.
- le budget M.G.T.O. rembourse à la Ville la contrepartie des salaires (des agents M.G.T.O.) qui sont versés par la Ville.
- en 2007, la différence entre ces deux sommes a été inscrite en dépenses de personnel (chapitre 12 des dépenses de fonctionnement).
- à la fin de l'exercice, le budget Ville verse une participation au budget M.G.T.O.

Après délibération et par 19 voix "pour" et 8 voix "contre" (Mme GUTHERZ [pouvoir à M. GRENIER], MM GRENIER, MOLINA, ALOÏSI, Mme DHARREVILLE, M. VIDAL, Mmes SERYLO et BOUDIN), le budget primitif de la M.G.T.O., pour l'année 2008, est approuvé à la majorité en dépenses et en recettes pour la section d'exploitation, pour un total d'équilibre de 106.030 €.

SECTION D'EXPLOITATION

Total dépenses

7135 – variation des stocks	15.500
6061 – fluides	3.000
6063 – achats produits pour vente	10.000
6064 – fournit adm.....	1.000
618 – documentation/format/div	13.500
625 – déplacements	1.200
626 – postes/téléph	1.800
6410.....	60.000
6718.....	30

Total général 106.030

Total recettes

7135 – variation des stocks.....	15.500
6419 – remboursement du personnel.	33.000
7068 – entrées et locations	3.530
7078 – vente de produits.....	9.000
758 – produits divers de gestion	45.000

Total général..... 106.030

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 07

**VENTE DE NOUVEAUX
PRODUITS A LA M.G.T.O.**

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Sur proposition du Conseil d'Administration de la M.G.T.O. qui a souhaité ajouter de nouveaux produits à vendre au sein de la boutique, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la vente de ces nouveaux produits :

- bocal de 200 grammes d'olives vertes
 - prix de vente: 2,50 € T.T.C.
- bocal de 200 grammes d'olives noires
 - prix de vente: 2,50 € T.T.C.
- livre "Les oiseaux du Gard" de J.-L. LAURENT et H. BERTOZZI
 - prix de vente: 24 € T.T.C.
- cartoguide des randonnées "De Garrigues en Costières" de Nîmes Métropole
 - prix de vente: 3 € T.T.C.

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 08

BUDGET PRIMITIF
ANNEXE 2008 DE LA
Z.A.C. DU T.E.C.

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

L'aménagement de la Z.A.C. I et II est arrivé à son terme puisque les travaux sont terminés et les lots pratiquement vendus ; il ne reste à enregistrer que les dernières ventes, notamment l'ancien lot (4.482 m²) de la Maison Familiale et Rurale. Cette parcelle a été divisée en trois lots et les trois acquéreurs devraient signer les compromis dans les prochains jours.

L'extension de la "zone Est III" est en cours ; il s'agit de la viabilisation d'une surface de trois hectares environ destinée à accueillir huit entreprises qui souhaitent s'implanter à Marguerittes. Les travaux, commencés depuis le 4^{ème} trimestre 2007, ont dû être arrêtés quelques semaines afin de respecter un délai imposé par l'EDF dans le cadre de la pose d'un poste EDF. L'ouvrage reprendra dans la première quinzaine de février 2008.

Le budget primitif 2008 inscrit les crédits correspondants.

Après délibération et à l'unanimité, le budget primitif de la Z.A.C. du T.E.C., pour l'année 2008, est approuvé en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

.../...

SECTION DE FONCTIONNEMENT**TOTAL DEPENSES**

11 – terrains à aménager..... 335.000
 66 – intérêts des emprunts 37.000
 67 – remboursement d'acomptes 20.000
 022 – dépenses imprévues..... 10.000
 023 – virement en investissement 80.000

Total général 482.000

TOTAL RECETTES

70 – vente de lots.....482.000

Total général.....482.000

SECTION D'INVESTISSEMENT**TOTAL DEPENSES**

16 – remboursement du capital 80.000

Total général 80.000

TOTAL RECETTES

021 – virement du fonctionnement80.000

Total général.....80.000

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 09

**VENTE DE TERRAIN SUR
LA Z.A.C. DU T.E.C.
A MONSIEUR MARTIN**

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La Segard, dans le cadre de la commercialisation de la Z.A.C., nous confirme la volonté d'acquisition du lot suivant, situé dans la Z.A.C. :

SOCIETE	M. MARTIN
LOCALISATION	Z.A.C. EST III en cours de viabilisation
N° DU LOT	116
SURFACE	3.200 m ²
PRIX T.T.C. DU LOT	172.224 €
PRIX H.T. AU m ²	45 €
ACTIVITE	carrosserie
COMPROMIS DE VENTE	29 novembre 2007

L'avis des Domaines relatif à ce lot a été reçu en mairie le 24 décembre 2007 et fait apparaître une valeur vénale de ce lot de la Z.A.C. Est à environ 40 € le m² H.T.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de confirmer la réalisation de cette vente à M. MARTIN, au prix de 45 € H.T. le m²,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et documents correspondants à cette vente.

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 10

**VENTE DE TERRAIN SUR
LA Z.A.C. DU T.E.C. A
MONSIEUR BOUFFARD**

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La Segard, dans le cadre de la commercialisation de la Z.A.C., nous confirme la volonté d'acquisition du lot suivant, situé dans la Z.A.C. :

ACQUEREUR	M. BOUFFARD
LOCALISATION	Z.A.C. EST III en cours de viabilisation
N° DU LOT	117
SURFACE	2.376 m ²
PRIX T.T.C. DU LOT	127.876,32 €
PRIX H.T. AU m ²	45 €
ACTIVITE	ébénisterie
COMPROMIS DE VENTE	17 septembre 2007

L'avis des Domaines relatif à ce lot a été reçu en mairie le 24 décembre 2007 et fait apparaître une valeur vénale de ce lot de la Z.A.C. Est à environ 40 € le m² H.T.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de confirmer la réalisation de cette vente à M. BOUFFARD, au prix de 45 € H.T. le m²,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et documents correspondants à cette vente.

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 11

**VENTE DE TERRAIN SUR
LA Z.A.C. DU T.E.C. A LA
SCI MABERJOTRAND**

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La Segard, dans le cadre de la commercialisation de la Z.A.C., nous confirme la volonté d'acquisition du lot suivant, situé dans la Z.A.C. :

ACQUEREUR	S.C.I. MABERJOTRAND
LOCALISATION	Z.A.C. EST III en cours de viabilisation
N° DU LOT	118
SURFACE	2.377 m ²
PRIX T.T.C. DU LOT	127.930,14
PRIX H.T. AU m ²	45 €
ACTIVITE	bureaux
COMPROMIS DE VENTE	17 septembre 2007

L'avis des Domaines relatif à ce lot a été reçu en mairie le 24 décembre 2007 et fait apparaître une valeur vénale de ce lot de la Z.A.C. Est à environ 40 € le m² H.T.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **de confirmer la réalisation de cette vente à la S.C.I. MABERJOTRAND, au prix de 45 € H.T. le m²,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et documents correspondants à cette vente.**

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES**

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 12

**VENTE DE TERRAIN SUR
LA Z.A.C. DU T.E.C. A
M. DANIEL VILARET**

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La Segard, dans le cadre de la commercialisation de la Z.A.C., nous confirme la volonté d'acquisition du lot suivant, situé dans la Z.A.C. :

ACQUEREUR	Monsieur Didier VILARET
LOCALISATION	Z.A.C. EST III en cours de viabilisation
N° DU LOT	119
SURFACE	3.527 m ²
PRIX T.T.C. DU LOT	189.823,14 €
PRIX H.T. AU m ²	45 €
ACTIVITE	appareils de lavage
COMPROMIS DE VENTE	29 octobre 2007

L'avis des Domaines relatif à ce lot a été reçu en mairie le 24 décembre 2007 et fait apparaître une valeur vénale à environ 40 € le m² H.T.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de confirmer la réalisation de cette vente à Monsieur Didier VILARET, au prix de 45 € H.T. le m²,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et documents correspondants à cette vente.

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 13

**VENTE DE TERRAIN SUR
LA Z.A.C. DU T.E.C. A LA
SCI GARTALOS 2**

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La Segard, dans le cadre de la commercialisation de la Z.A.C., nous confirme la volonté d'acquisition du lot suivant, situé dans la Z.A.C. :

ACQUEREUR	S.C.I. GARTALOS 2
LOCALISATION	Z.A.C. EST III en cours de viabilisation
N° DU LOT	121
SURFACE	3.499 m ²
PRIX T.T.C. DU LOT	188.316,16 €
PRIX H.T. AU m ²	45 €
ACTIVITE	menuiserie métallique
COMPROMIS DE VENTE	19 octobre 2007

L'avis des Domaines relatif à ce lot a été reçu en mairie le 24 décembre 2007 et fait apparaître une valeur vénale de ce lot de la Z.A.C. Est à environ 40 € le m² H.T.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **de confirmer la réalisation de cette vente à la S.C.I. GARTALOS 2, au prix de 45 € H.T. le m²,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et documents correspondants à cette vente.**

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 14

**VENTE DE TERRAIN SUR
LA Z.A.C. DU T.E.C. A
MME ET M. GIRARD**

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La Segard, dans le cadre de la commercialisation de la Z.A.C., nous confirme la volonté d'acquisition du lot suivant, situé dans la Z.A.C. :

ACQUEREURS	Madame et Monsieur GIRARD
LOCALISATION	Z.A.C. EST
N° DU LOT	90 (ancien lot LECOURT)
SURFACE	1.746 m ²
PRIX T.T.C. DU LOT	125.292,96 €
PRIX H.T. AU m ²	60 €
COMPROMIS DE VENTE	7 décembre 2007

L'avis des Domaines relatif à ce lot a été reçu en mairie le 24 décembre 2007 et fait apparaître une valeur vénale de ce lot de la Z.A.C. Est à environ 40 € le m² H.T.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de confirmer la réalisation de cette vente à Madame et Monsieur GIRARD, au prix de 60 € H.T. le m²,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et documents correspondant à cette vente.

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 15

**VENTE DE TERRAIN SUR
LA Z.A.C. DU T.E.C. A
MONSIEUR DAQUIN**

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La Segard, dans le cadre de la commercialisation de la Z.A.C., nous confirme la volonté d'acquisition du lot suivant, situé dans la Z.A.C. :

ACQUEREUR	Monsieur DAQUIN
LOCALISATION	Z.A.C. EST (ancien lot M.F.R.)
SURFACE	1.250 m ²
PRIX T.T.C. DU LOT	67.275 €
PRIX H.T. AU m ²	45 €
INDEMNITE pour les raccordements supplémentaires à mettre en place	4.500 € H.T.
ACTIVITE	électricité
COMPROMIS DE VENTE	en cours

L'avis des Domaines relatif à ce lot a été reçu en mairie le 24 décembre 2007 et fait apparaître une valeur vénale de ce lot de la Z.A.C. Est à environ 40 € le m² H.T.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **de confirmer la réalisation de cette vente à Monsieur DAQUIN, au prix de 45 € H.T. le m²,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et documents correspondant à cette vente.**

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 16

**VENTE DE TERRAIN SUR
LA Z.A.C. DU T.E.C. A M.
DELPECH**

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La Segard, dans le cadre de la commercialisation de la Z.A.C., nous confirme la volonté d'acquisition du lot suivant, situé dans la Z.A.C. :

ACQUEREUR	Monsieur DELPECH
LOCALISATION	Z.A.C. EST (ancien lot M.F.R.)
SURFACE	1.050 m ²
PRIX T.T.C. DU LOT	47.250 €
PRIX H.T. AU m ²	45 €
INDEMNITE pour les raccordements supplémentaires à mettre en place	4.500 € H.T.
ACTIVITE	peinture
COMPROMIS DE VENTE	en cours

L'avis des Domaines relatif à ce lot a été reçu en mairie le 24 décembre 2007 et fait apparaître une valeur vénale de ce lot de la Z.A.C. Est à environ 40 € le m² H.T.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de confirmer la réalisation de cette vente à Monsieur DELPECH, au prix de 45 € H.T. le m²,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et documents correspondant à cette vente.

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 17

VENTE DE TERRAIN SUR
LA Z.A.C. DU T.E.C. A
M. LOPEZ

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La Segard, dans le cadre de la commercialisation de la Z.A.C., nous confirme la volonté d'acquisition du lot suivant, situé dans la Z.A.C. :

ACQUEREUR	Monsieur LOPEZ
LOCALISATION	Z.A.C. EST (ancien lot M.F.R.)
SURFACE	2.200 m ²
PRIX T.T.C. DU LOT	99.000 €
PRIX H.T. AU m ²	45 €
INDEMNITE pour les raccordements supplémentaires à mettre en place	4.500 € H.T.
ACTIVITE	blanchisserie
COMPROMIS DE VENTE	en cours

L'avis des Domaines relatif à ce lot a été reçu en mairie le 24 décembre 2007 et fait apparaître une valeur vénale de ce lot de la Z.A.C. Est à environ 40 € le m² H.T.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de confirmer la réalisation de cette vente à Monsieur LOPEZ, au prix de 45 € H.T. le m²,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et documents correspondant à cette vente.

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 18

PERSONNEL COMMUNAL
CREATION DE POSTE

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Considérant la prochaine ouverture de la médiathèque communale, les effectifs du personnel de la mairie de Marguerittes et le budget primitif 2008, la municipalité souhaite créer un poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine de 2^{ème} classe – catégorie B, agent non titulaire, à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2008.

Profil de ce poste :

- rémunération : indice brut 322
- conditions de recrutement :
 - formation ou expérience en la matière.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer, à compter du 1^{er} mars 2008, un poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine de 2^{ème} classe – catégorie B, agent non titulaire, à temps complet.

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

OBJET :

N° 2008 / 01 / 19

**CONVENTION DE
DELEGATION DE
GESTION DE SINISTRES
LIES AUX RISQUES
STATUTAIRES
ANNEE 2008**

Dans le cadre de ses obligations, la commune est tenue d'assurer son personnel contre les risques liés aux arrêts maladie. Le contrat actuel, géré par le Centre de Gestion, est arrivé à échéance le 31 décembre 2007. Dans le cadre du nouveau contrat à intervenir, le Conseil Municipal décidait, par délibération du 28 septembre 2007, d'accepter la proposition présentée, pour tous les risques avec une franchise de dix jours par arrêt en maladie ordinaire.

- assureur : courtier : GRAS SAVOYE – compagnie : AXA
- pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2008
- régime du contrat : capitalisation
- préavis : adhésion résiliable chaque année, sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de donner délégation au Centre de Gestion pour assurer la gestion des sinistres liés aux risques statutaires de son personnel pour lesquels la collectivité a adhéré au contrat cadre assistance souscrit par le Centre de Gestion ;
- d'accepter qu'en contrepartie de la mission définie dans la convention, la commune verse une contribution fixée à 0,25 % de la masse salariale servant d'assiette au calcul de la prime d'assurance ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout acte y afférent.

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 20

**REVEILLON DU
31 DECEMBRE 2007
REMBOURSEMENT DE
DEUX REPAS**

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Dans le cadre du réveillon organisé le 31 décembre 2007, il est nécessaire de procéder au remboursement de deux réservations de repas (2 x 75 €) aux noms de Mme Janine BECAMEL (75 €) et M. Alain BOULET (75 €) pour raison personnelle (maladie).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les remboursements à intervenir au profit de Mme Janine BECAMEL (75 €) et M. Alain BOULET (75 €).

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 21

MEDIATHQUE
DUREE
D'AMORTISSEMENT DES
ACQUISITIONS

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La préfecture du Gard a bien reçu la délibération du Conseil Municipal du 30 octobre 2007 relative à la durée d'amortissement des acquisitions du fonds de la médiathèque. Elle a émis des observations sur la liste des biens meubles précisés dans notre acte.

En effet, l'amortissement des biens tels que livres, cassettes, compacts discs, D.V.D. acquis dans le cadre du premier équipement d'une médiathèque, peut être effectué sur une durée de cinq ans, mais il n'est pas possible d'y inclure les antivols et les revues.

Il convient donc de rectifier la délibération susvisée afin de tenir compte des remarques faites par la préfecture.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- **rapporter sa délibération du 30 octobre 2007 relative à la durée d'amortissement des biens acquis pour la constitution du fonds de la médiathèque fixée à cinq ans,**
- **définir la durée de cinq ans pour l'amortissement des biens meubles acquis dans le cadre du premier équipement de la médiathèque tels que livres, cassettes, compacts discs, D.V.D.**

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES**

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 22

SALLE DES ARTS

MARTIAUX

AVENANT

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La version de base du marché prévoyait la réalisation des murs "enveloppe" du bâtiment en béton banché, finition sablée. Une variante, également prévue au marché, définit la réalisation de ces murs "enveloppe" en agglos de ciment enduit.

C'est cette variante qui a été retenue au démarrage du chantier, en accord avec l'entrepreneur. Outre l'économie qu'elle génère, elle facilite le déroulement du chantier (souplesse de la mise en œuvre des agglos), dans la mesure où le lot n° 2 (bardages verticaux) n'était pas encore attribué au démarrage des travaux.

Cette variante entraîne une modification du montant du marché :

- diminutions : moins 10.925 € H.T. (murs banchés) et moins 1.900 € H.T. (finition sablée)
- augmentations : plus 4.750 € H.T. (ciment) et plus 2.660 € HT. (enduits)
- différence totale : moins 5.415 € H.T.

Nouveau montant du marché : 132.459 € H.T. moins 5.415 € H.T. = 127.044 € H.T.

lot 1	gros œuvre (132.459 € H.T.) et avenant (- 5.415 € H.T.)	Vergezoise bâtiment	du	127.044,00	151.944,62
-------	--	------------------------	----	------------	------------

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser :

- **l'avenant n° 1 au marché gros œuvre attribué à la société "Vergezoise du bâtiment", entraînant une moins-value de 5.415 € H.T.,**
- **Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous les documents correspondants.**

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

OBJET :

N° 2008 / 01 / 23

MEDIATHEQUE
AVENANT N° 2
ELECTRO INDUSTRIE

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Considérant l'avancement des travaux de construction de la médiathèque, il est nécessaire de prendre en compte deux changements dans le lot 10 de l'entreprise Electro Industrie (électricité – courants fort et faible).

Modification 1 – pour améliorer le fonctionnement ultérieur de l'équipement, le concessionnaire EDF a demandé la fourniture et la pose d'une chambre de tirage en pied de façade du bâtiment. Ces travaux modificatifs entraînent l'application d'une plus-value de 747,50 € T.T.C. sur son marché n° 2007.20.

Modification 2 – il s'agit d'une demande de la maîtrise d'œuvre pour améliorer la qualité esthétique de l'accueil durant la phase chantier du projet impliquant la fourniture et la pose d'un luminaire différent que celui prévu dans le cadre du marché du projet.

LOT 10 – ELECTRO INDUSTRIE	€ H.T.	€ T.T.C
marché initial (65.147 € H.T.)	65.879,00	78.791,28
avec l'avenant n° 1 (732 € H.T.)		

AVENANT N° 2		
Modification 1	625,00	747,50
Modification 2	221,00	264,32
MONTANT AVENANT N° 2	846,00	1.011,82

Nouveau montant du marché	66.725,00	79.803,10
----------------------------------	------------------	------------------

.../...

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve les travaux supplémentaires demandés à l'entreprise Electro Industrie, titulaire du lot 10 ;**
- **approuve cet avenant n° 2 au lot 10, pour un montant de 846 € H.T. et 1.011,82 € T.T.C., portant le montant du marché précisé à l'article 2 de l'acte d'engagement à la somme de 79.803,10 € T.T.C. ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 2 et toutes les pièces qui s'y rapportent.**

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 24 A

**CARREFOUR AVENUES
DE PARIS / MEZEIRAC**

**DOSSIER DE DEMANDE
DE SUBVENTION**

**PRODUIT DES AMENDES
DE POLICE 2007 / 2008**

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La municipalité, après examen de ses investissements 2008, a décidé d'inscrire le projet de mise en sécurité du carrefour situé à l'entrée de Marguerittes par la réalisation d'un rond-point ; le montant estimé de ce programme est de 124.926,67 € H.T., soit 149.412,30 € T.T.C.

En effet, le carrefour de l'avenue de Mézeirac avec l'avenue de Paris Charles de Gaulle est situé au débouché de la R.N. 86. Etant le principal accès routier de la ville de Marguerittes, il constitue un passage obligé. Le trafic intense et la configuration de ce carrefour rendent difficiles la circulation des véhicules et la traversée de ces voies par les piétons fréquentant les établissements scolaires proches de ce carrefour. Se trouvent à proximité :

- l'école élémentaire De Marcieu,
- l'école maternelle De Marcieu,
- l'école maternelle Taillefer,
- le comité médico-scolaire,
- l'école de musique,
- la salle des arts martiaux (karaté, aikido et judo),
- la gendarmerie.

Un peu plus loin, sont situés le gymnase, la piscine, le collège "Lou Castellas" et bientôt la médiathèque municipale.

Afin de sécuriser ce carrefour, la municipalité a décidé de ralentir la vitesse des véhicules, fluidifier la circulation, protéger la traversée des piétons et notamment des enfants sur le trajet scolaire, améliorer l'éclairage nocturne. Les diverses réunions organisées par la municipalité ont fait ressortir l'intérêt de réaliser un rond-point.

.../...

Une première étude a été effectuée et permet de mettre au point un avant-projet et d'estimer la dépense correspondante à la somme de 124.926,67 € H.T., soit 149.412,30 € T.T.C.

La ville de Marguerittes pourrait obtenir une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2008.

Le Conseil Général établit actuellement le recensement et l'évaluation des opérations susceptibles d'être éligibles au programme de subventions accordées au titre des recettes supplémentaires provenant des amendes de police en matière de circulation routière. A ce titre, la commune, classée dans la strate des villes de moins de 10.000 habitants, a la possibilité de soumettre un dossier de demande de subvention.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'inscription de ce programme de mise en sécurité du carrefour "avenue de Paris / avenue de Mézeirac", situé à l'entrée de Marguerites, par la réalisation d'un rond-point, pour un montant de 124.926,67 € H.T., soit 149.412,30 € T.T.C. :

- **au titre des recettes provenant du produit des amendes de police 2007 / 2008.**

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 /24 B

**CARREFOUR AVENUES
DE PARIS / MEZEIRAC**

**DOSSIER DE DEMANDE
DE SUBVENTION
FONDS DE CONCOURS
DE NIMES METROPOLE**

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La municipalité, après examen de ses investissements 2008, a décidé d'inscrire le projet de mise en sécurité du carrefour situé à l'entrée de Marguerittes par la réalisation d'un rond-point ; le montant estimé de ce programme est de 124.926,67 € H.T., soit 149.412,30 € T.T.C.

En effet, le carrefour de l'avenue de Mézeirac avec l'avenue de Paris Charles de Gaulle est situé au débouché de la R.N. 86. Etant le principal accès routier de la ville de Marguerittes, il constitue un passage obligé. Le trafic intense et la configuration de ce carrefour rendent difficiles la circulation des véhicules et la traversée de ces voies par les piétons fréquentant les établissements scolaires proches de ce carrefour. Se trouvent à proximité :

- l'école élémentaire De Marcieu,
- l'école maternelle De Marcieu,
- l'école maternelle Taillefer,
- le comité médico-scolaire,
- l'école de musique,
- la salle des arts martiaux (karaté, aikido et judo),
- la gendarmerie.

Un peu plus loin, sont situés le gymnase, la piscine, le collège "Lou Castellas" et bientôt la médiathèque municipale.

Afin de sécuriser ce carrefour, la municipalité a décidé de ralentir la vitesse des véhicules, fluidifier la circulation, protéger la traversée des piétons et notamment des enfants sur le trajet scolaire, améliorer l'éclairage nocturne. Les diverses réunions organisées par la municipalité ont fait ressortir l'intérêt de réaliser un rond-point.

.../...

Une première étude a été effectuée et permet de mettre au point un avant-projet et d'estimer la dépense correspondante à la somme de 124.926,67 € H.T., soit 149.412,30 € T.T.C.

La ville de Marguerittes pourrait obtenir un fonds de concours de Nîmes Métropole au titre des travaux d'amélioration de la voirie située aux entrées des communes, conformément à la doctrine spécifique arrêtée par délibération du 23 mars 2006 par le conseil communautaire,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'inscription de ce programme de mise en sécurité du carrefour "avenue de Paris / avenue de Mézeirac", situé à l'entrée de Marguerittes, par la réalisation d'un rond-point, pour un montant de 124.926,67 € H.T., soit 149.412,30 € T.T.C. :

- **au fonds de concours spécifique 2008 de Nîmes Métropole, au titre des travaux d'amélioration de la voirie située aux entrées des communes.**

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 25 A

**EXTENSION DES
VESTIAIRES DE RUGBY**

**DOTATION GLOBALE
D'EQUIPEMENT 2008**

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par circulaire, la préfecture du Gard informe la commune de Marguerittes de son éligibilité à la Dotation Globale d'Equipement (D.G.E.) pour l'année 2008 ; il est donc indispensable que Marguerittes présente un dossier.

Considérant les catégories d'actions et taux retenus pour cette D.G.E. 2008, la municipalité propose d'inscrire l'opération suivante, inscrite en section d'investissement du budget général 2008 :

*** extension des vestiaires de rugby**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver cette proposition ;
- de faire parvenir le dossier de demande de subvention relatif au projet d'extension des vestiaires de rugby dans le cadre de la dotation Globale d'Equipement 2008.

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 25 B

**EXTENSION DES
VESTIAIRES DE RUGBY**

**FONDS DE CONCOURS
DE NIMES METROPOLE**

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La municipalité a inscrit en section d'investissement du budget général 2008 **le projet d'extension des vestiaires de rugby**

Conformément à la doctrine spécifique arrêtée par délibération du 23 mars 2006 par le conseil communautaire, la ville de Marguerittes pourrait solliciter la participation financière, au taux maximum, de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole sous forme d'un fonds de concours au titre des équipements sportifs utilisés par plusieurs communes.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver cette proposition ;**
- **de faire parvenir le dossier de demande de subvention relatif au projet d'extension des vestiaires de rugby pour bénéficier du fonds de concours spécifique 2008 de Nîmes Métropole au titre des équipements sportifs utilisés par plusieurs communes.**

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 26

**CESSION GRATUITE AU
TITRE DU PERMIS DE
CONSTRUIRE**

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Madame et Monsieur PANOSSIAN ont demandé au géomètre de procéder au bornage de leur parcelle cadastrée section BI n° 99 à Marguerittes, au lieu-dit "Moulès, en bordure de la rue de Moulès, puis d'effectuer le morcellement en vue de la construction d'habitations.

Considérant l'emplacement réservé au Plan d'Occupation des Sols, au droit de la parcelle BI n° 99, il est nécessaire d'anticiper la cession gratuite au titre du permis de construire.

L'arrêté municipal d'alignement correspondant a été établi pour arrêter la limite du domaine public au droit de la parcelle cadastrée section BI n° 99, sise rue de Moulès.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la cession gratuite, par anticipation au titre du permis de construire, entre la limite de fait et l'alignement défini par arrêté municipal, au droit de la parcelle cadastrée section BI n° 99.

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 27

DECLASSEMENT
ANCIENNE ROUTE DE
NIMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibérations des 31 janvier et 25 juillet 2007, le Conseil Municipal se déclarait favorable au déclassement de l'ancienne route de Nîmes et à la cession de cette emprise de 2.772 m² située dans le lotissement Hermès, zone d'activités de Peyrouse.

Dans le cadre de la procédure qui a suivi son cours, l'enquête publique s'est déroulée du 5 novembre au 19 novembre 2007 et a fait l'objet du rapport réglementaire du commissaire enquêteur nommé par arrêté municipal.

Les éléments de ce rapport sont les suivants :

- publications légales dûment constatées,
- permanence du commissaire enquêteur le 19 novembre 2007,
- aucune information n'a été consignée au registre d'enquête,
- aucune lettre n'a été annexée au registre,
- aucune personne ne s'est déplacée à la permanence du 19 novembre 2007.

L'avis du commissaire enquêteur est FAVORABLE au déclassement de l'ancienne route de Nîmes.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, au vu de l'avis favorable du commissaire enquêteur, d'approuver le déclassement de l'ancienne route de Nîmes, située dans la zone d'activités de Peyrouse, section BP du cadastre, d'une surface de 2.772 m², pour un transfert dans le domaine privé communal.

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 28

**CESSION DE PARCELLES
AU DOMAINE DE
ROQUECOURBE**

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La S.C. RocHoldings – domaine de Roquecourbe – route de Poulx à Marguerittes, a demandé à la commune la possibilité d'acheter les cinq parcelles suivantes, appartenant au domaine privé de la commune :

Section et numéro	lieu-dit	surface en m ²
AB n° 13	Roquecourbe	2.330
AB n° 14	Roquecourbe	6.375
BH n° 203	Polensargues	17.993
BH n° 207	Polensargues	5.059
BH n° 208	Polensargues	2.236
		33.993

Le demandeur a précisé n'avoir aucun projet sur les terres du domaine de Roquecourbe, ni sur les terres sus désignées. Il a souhaité avoir une limite de propriété plus nette, pouvoir demander aux motards de ne pas circuler sur ses terres et entretenir les parcelles de façon à limiter les risques d'incendie.

Le prix habituellement pratiqué pour ces terrains de garrigue est 0,40 € par m² ; en cas d'accord, les 33.993 m² seraient vendus pour le montant de 13.597,20 €.

.../...

Après délibération et par 19 voix "pour", 5 voix "contre" (Mme GUTHERZ [pouvoir à M. GRENIER], MM GRENIER, MOLINA, ALOÏSI et Mme DHARREVILLE) et 3 abstentions (M. VIDAL, Mmes SERYLO et BOUDIN), le Conseil Municipal :

- donne son accord pour la vente, au profit de la S.C. RocHoldings, domaine de Roquecourbe, de ces cinq parcelles au prix de 0,40 € par m².

Section et numéro	lieu-dit	surface en m ²
AB n° 13	Roquecourbe	2.330
AB n° 14	Roquecourbe	6.375
BH n° 203	Polensargues	17.993
BH n° 207	Polensargues	5.059
BH n° 208	Polensargues	2.236
		33.993

- et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondant à cette transaction.

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 29

NIMES METROPOLE

**CONVENTION POUR LA
PROGRAMMATION DE
SPECTACLES TAURINS**

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Forte du succès remporté les années précédentes, Nîmes Métropole a décidé de renouveler le dispositif 2007 relatif à la programmation des manifestations "Culture et traditions régionales".

Une nouvelle convention, qui sera validée par le conseil communautaire, sera à signer entre l'agglomération et la ville de Marguerittes.

ELEMENTS SYNTHETIQUES DE CETTE CONVENTION ANNUELLE

L'accès aux spectacles organisés dans le cadre de la présente convention sera GRATUIT.

Engagement de Nîmes Métropole :

- proposera des spectacles de type varié touchant les différents domaines de la tauromachie et de la bouvine, tous choisis sur des critères de qualité et sans oublier les critères d'adaptation au site de représentation ;
- assurera le volet communication (réalisation de billets gratuits, ...) ;
- règlera les cachets des prestataires, les trophées et médailles et les frais de S.A.C.E.M. ;
- recherchera les partenaires financiers susceptibles de subventionner l'opération.

.../...

Engagement de la commune :

- s'engage à respecter la programmation annuelle arrêtée par la commission de l'agglomération ;
- prêtera un lieu assuré et adéquat ;
- répondra au cahier des charges fourni par les prestataires ;
- prendra les dispositions réglementaires et techniques suivantes :
 - arrêtés, signalisation,
 - passage de la commission de sécurité,
 - organisation matérielle,
 - poste de secours, ambulance éventuelle
- paiera l'ensemble des frais de restauration, conformément au contrat
- contrôlera les entrées gratuites grâce à la présentation des tickets d'entrée.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver la convention à intervenir avec Nîmes Métropole pour la programmation de spectacles taurins pour l'année 2008 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES**

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 30

**NIMES METROPOLE
CONVENTION JAZZ**

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Considérant le succès remporté par les deux premières éditions du festival de jazz, "L'Agglo au rythme du jazz", Nîmes Métropole a décidé de renouveler cette manifestation en 2008.

Les communes intéressées par ce partenariat doivent signer une convention à approuver par le Conseil Municipal.

ELEMENTS SYNTHETIQUES DE CETTE CONVENTION

Engagement de Nîmes Métropole :

- proposera des concerts de jazz
 - avec prise en compte des souhaits des communes (dans la mesure du possible)
- assurera le volet communication
- fixera le prix d'entrée des spectacles

Engagement de la commune :

- s'engage à créer une commission d'organisation chargée de l'organisation matérielle
- prêtera un lieu assuré et correspondant au cahier des charges fourni par les groupes de jazz programmés
- mettra à disposition un gardien de la salle
- aura à sa charge la signalétique de la salle de concert
- prendra en charge le contrôle des entrées

.../...

Modalités financières :

- 3 options de concert en fonction du montant
 - soit maximum 8.000 €, soit maximum 10.000 €, soit entre 10.000 et 20.000 €
- participation de la commune : 30 % de l'option retenue
- participation de Nîmes Métropole : 70 %

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver la convention à intervenir avec Nîmes Métropole, sur la base d'un maximum de 10.000 €, dans le cadre de l'organisation des concerts de jazz pour l'année 2008 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 31

NIMES METROPOLE

RAPPORTS ANNUELS

EAU ET

ASSAINISSEMENT 2006

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La communauté d'agglomération de Nîmes Métropole a transmis en mairie les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif, avec leurs annexes, pour l'exercice 2006.

Conformément au décret n° 95.635 du 6 mai 1995, il est nécessaire de présenter ces documents au Conseil Municipal et de les mettre à disposition du public, en mairie, dans les quinze jours qui suivent la présentation à l'assemblée.

Après la présentation de ce compte-rendu, Monsieur VIDAL a demandé de prendre la parole. Il a souhaité alors avoir des explications sur un appel d'offres relevant de la compétence de Nîmes Métropole, concernant la Délégation de Service Public (D.S.P.) de l'eau et de l'assainissement de la commune, sous-entendant qu'une société marguerittoise aurait été lésée car écartée de ce marché alors qu'elle proposait des prix très inférieurs à ceux de la société retenue. Monsieur le Maire lui a fait part de son grand étonnement sur de telles accusations, lui précisant que celles-ci étaient infondées et qu'il allait faire part de cette remarque à l'autorité territoriale ayant compétence sur ce dossier.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des rapports annuels relatifs au prix et à la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement, établis et transmis par Nîmes Métropole au titre de l'exercice 2006.

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES**

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 33

**MARCHE DE
DESAMIANPAGE
AMENAGEMENT DU
PARC DE PRADEN**

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Ce programme de désamiantage est attaché au marché "aménagement du parc périurbain de Praden", et notamment au lot 1 "démolition". Ce marché, attribué par la commission d'appels d'offres, réunie le 15 novembre 2007, ne prévoyait pas de désamiantage, si ce n'est les quelques descentes de chenaux en éternit facilement repérables, étant entendu que le rapport de repérage amiante demandé au cabinet "Vaunage expertise" n'a pu être reçu à temps pour être joint au dossier de consultation.

Il se trouve que ce rapport du cabinet d'expertise fait apparaître que 15 m² d'une toiture terrasse sont revêtus d'un produit bitumineux contenant de l'amiante. L'élimination de ce revêtement génère un prix qui ne peut être traité par avenant avec l'entreprise titulaire du lot "démolition".

En conséquence, le présent marché de désamiantage a été lancé sous procédure d'appel d'offres ouvert afin que l'adéquation avec l'opération initiale "aménagement du parc périurbain" (appel d'offres ouvert) soit respectée.

Dans ce cadre, la commission d'appels d'offres s'est réunie le 17 janvier 2008 et a examiné les deux offres reçues sur les vingt entreprises qui ont été destinataires du dossier de consultation. Les membres ont attribué ce seul lot à l'entreprise "A+ Désamiantage" de Grabels (34), pour un montant de 10.279,50 € T.T.C.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se déclare favorable pour l'attribution du marché d'appel d'offres ouvert à l'entreprise A+ Désamiantage, pour le montant de 10.279,50 € T.T.C. ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.**

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

25

nombre de membres
absents représentés :

2

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

1^{er} février 2008

OBJET :

N° 2008 / 01 / 34

**ACHAT D'UN TERRAIN EN
GARRIGUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 7 FEVRIER 2008

L'an deux mille huit, le sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, M. Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mme Catherine GOMEZ, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO et Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à M. GRENIER), Christiane COURTIN (pouvoir à M. MAYOR).

Membres absents non excusés, non représentés : M. André CORRIEU, Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier, Monsieur Maurice GUIOT propose à la ville d'acquérir son terrain cadastré section BW n° 28, au lieu-dit "Garrigotte", pour une surface de 639 m² ; il précise que le prix de 3 € le m² est acceptable.

Cette parcelle, située en limite de Saint-Gervasy, dans la future coulée verte prévue dans le projet urbain, intéresse la commune de Marguerittes.

De plus, le prix de 3 € le m² est normal par rapport à l'implantation.

Elément de comparaison : l'acquisition de la commune de la parcelle de Monsieur LAGET (12.000 m²), située au même endroit, a été réalisée au prix de 12.000 €, soit 3,25 € le m².

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se déclare favorable à l'acquisition du terrain cadastré section BW n° 28, au lieu-dit "Garrigotte", pour une surface de 639 m², au prix de 3 € le m² ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants**

Le Maire